

Décision

Générale

modern

Décision n° 79-0633/CAB portant création d'une commission

n° 79-0633/CAB

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
9 juin 1979

Numéro JO
n° 5 du 31/12/1979

Date du numéro
31 décembre 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Il est créé une commission chargée de procéder à l'examen des documents relatifs au financement et à la gestion de l'Hotel de Djibouti. Cette commission composée —Le ministre du commerce, des Transports, président. —Le directeur de cabinet du premier ministre. —Le directeur des Finances. — M. Daher, représentant le Ministère des Affaires étrangères. —Un représentant du ministre des Travaux publics. —M Cagano représentant la présidence de la République. devra remettre les résultats de ses travaux au plus tard le 14 juin 1979, et tiendra sa première réunion le 9 juin 1979 à la Cité ministérielle à 16 heures. Le directeur de cabinet du président de la République est chargé de l'exécution de la présente décision.